Aqua'fun

12 - 14 ans

CONTACT ORGANISATEUR

Ufoval 74
3 avenue de la plaine - BP 340
74 008 Annecy
Tél: 04.50.52.30.00
ufoval@fol74.org

En savoir plus : ***www.fol74.org***

Les indispensables :

- Fiche de renseignements médicaux complétée et signée + médicaments et ordonnance.
- Pass'nautique
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée et autorisation parentale obligatoires.

Les Issambres

Aqua'fun

Centre de vacances Les Myrtes Réf. 074022001

Prêt pour de vraies vacances qui riment avec ambiance et détente ?
C'est parti pour des baignades puis place à la découverte des fonds marins !
Au programme en 7 jours : un baptême de plongée, pour les sensations, on teste une séance jet-ski.
Au programme en 12 jours : un baptême de plongée, une séance de jet-ski et direction Aqualand pour une journée de folie.
En plus pour les séjours de 14 jours : une sortie en bateau direction St Tropez, Port-Grimaud, c'est le groupe qui choisit !

Le Centre :

Entre St Raphaël et St Tropez, le centre est implanté dans le petit village des Issambres. A l'ombre des orangers et des palmiers, les enfants trouvent le calme d'une villa entourée de bougainvilliers avec vue sur la mer, et profitent de sa piscine. Il est composé d'une villa et de son annexe où les enfants sont logés par groupes d'âges dans des chambres spacieuses et confortablement équipées. La proximité de la plage, du port et du village de San Peire avec son magnifique parc permet d'aller facilement pratiquer les activités à pied.

Vacances Pour Tous – 21 rue Saint Fargeau – CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20
Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379
Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04 - Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930

Activités

Activités pour les séjours 7 jours : 1 baptême de plongée, 1 séance de jet-ski, baignades, grands jeux et veillées.

Activités pour les séjours 12 jours : 1 baptême de plongée, 1 séance de jet-ski, 1 sortie Aqualand, baignades, grands jeux et veillées.

Activités pour les séjours 14 jours : 1 baptême de plongée, 1 séance de jet-ski, 1 sortie Aqualand, 1 sortie en bateau, baignades, grands jeux et veillées.

Plongée* : le baptême de plongée est encadré par une école de plongée située aux Issambres et agréée par la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marin (FFESSM). Le baptême se fera en mer. L'équipement sera fourni par le centre.
***Certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée et autorisation parentale obligatoires.**

Jet-ski** : une séance de découverte du jet-ski est organisée avec notre prestataire «Fun Adventure», et encadrée par des moniteurs spécialisés au port des Issambres à 20 minutes à pied du centre. Les jeunes montent par deux sur un jet-ski accompagnés d'un moniteur breveté d'Etat. Amateurs de sensations fortes, les jeunes s'initient à une nouvelle activité sportive peu commune, tout en apprenant les règles de sécurité maritime.
****Pass'nautique obligatoire**

Aqualand : une journée au parc aquatique pour faire le plein de sensations !

Sortie bateau : une sortie bateau est prévue pour aller découvrir St Tropez ou Port Grimaud selon le choix du groupe.

Baignade dans la piscine du centre : nous disposons d'une piscine au centre (12 m sur 8 m, profondeur de 60 cm à 1,40 m), d'un matériel spécialisé et ludique (tapis, ceintures, flotteurs, objets coulants,…) sous la compétence d'un animateur surveillant de baignade (SB), et d'un animateur pour 8 jeunes dans l'eau.

Baignade en mer : elle se fait à la plage surveillée de San Peire, à 20 minutes à pied du centre où se trouve un poste de sécurité de Maîtres-Nageurs-Sauveteurs (MNS). La baignade sera surveillée par un animateur diplômé (SB, BNSSA, ...) depuis le bord, avec l'aide des MNS et la présence d'un membre de la direction. Dans l'eau, un animateur pour 8 jeunes est présent dans un espace sécurisé par un périmètre. La durée des baignades varie en fonction des températures de l'eau et de l'air. Elles durent en moyenne une vingtaine de minutes. Nous privilégions la plage le matin pour être plus au calme.

Des activités artistiques et manuelles : peinture, «Land Art», «Street Art», chants, danses,…

Des activités sportives : au parc, à la plage, à la pinède (15 minutes à pied du centre)

A noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant…

Vie Quotidienne

1 animateur pour 8 jeunes en moyenne encadre les différentes activités. L'équipe de direction se compose d'une directrice, de 2 adjoints, d'une assistante sanitaire et une personne diplômée chargée de l'activité piscine. Des personnes de service assurent l'entretien des locaux. Un cuisinier et son aide préparent les repas.
Les animateurs, quel que soit le moment de la journée, sont toujours présents, avec un souci constant de sécurité et d'apprentissage.

Alimentation : les repas, préparés par le cuisinier du centre, sont équilibrés, variés et pris à des heures régulières. Le partage du repas est un moment convivial, d'écoute et d'échange entre les personnes. C'est un temps éducatif durant lequel les animateurs veillent à ce que chacun goûte de tout, mange suffisamment et participe activement à la mise des tables, au débarrassage, au nettoyage... Les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Les convictions religieuses et philosophiques le sont également, si elles n'ont pas d'incidence sur l'organisation collective.

Linge : le linge est lavé tous les 3 ou 4 jours par la lingère du centre (sauf pour les séjours de 7 jours). Malgré l'attention qu'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de lavage (linge déteint, abîmé). Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de pertes, il est indispensable de marquer les vêtements au nom de votre enfant.

Santé

Veuillez remplir avec attention et sans omission la fiche de renseignements médicaux que vous recevrez avec la confirmation d'inscription en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques.
Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours.

Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable à l'arrivée au centre.

Les éventuels frais médicaux sont avancés par le centre, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement (sauf si vous nous avez fourni une attestation CMU en cours de validité). Il est essentiel de nous informer, lors de l'inscription, de tout problème particulier important concernant la santé de votre enfant.

Relations Parents/Enfants

Courrier : nous incitons les jeunes à vous envoyer une lettre après leur arrivée. Ils sont bien sûr libres d'écrire autant de fois qu'ils le souhaitent. N'oubliez pas de glisser dans la valise des enveloppes timbrées à votre adresse. Des lettres de votre part sont également recommandées et les bienvenues. Nous vous conseillons de privilégier le courrier pour correspondre.

Téléphone : si vous souhaitez exceptionnellement joindre votre enfant par téléphone, faites-le au moment des repas entre 12h30 et 13h30 ou entre 19h15 et 20h15 en vous armant de patience car les lignes sont souvent occupées. Le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. Si toutefois l'enfant l'amène durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

E-mail : vous avez aussi la possibilité d'écrire par mail à votre enfant à l'adresse qui vous sera communiquée sur la lettre de la directrice.

Internet : des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours. L'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués sur la convocation de départ.

Argent de poche

Une somme de 15€ par semaine est suffisante. Vous la remettrez à un responsable au moment du départ en utilisant l'enveloppe «argent de poche» que vous recevrez avec la convocation de départ.

Objets de valeur

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (bijoux, console de jeux etc…). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Attention les vols, dégradation ou perte d'objets ne sont pas couverts par notre association.

ATTENTION ! Si votre comportement était de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre vous, une décision de renvoi pourrait être prise à votre encontre, frais de retour à votre charge…

Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.
Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

Transports

Au départ de la région Auvergne Rhône Alpes, les voyages auront lieu en autocar de grand tourisme (en train si l'effectif est faible, notamment sur les séjours de 7 jours). Les trajets se feront de jour ou de nuit.

Au départ des autres régions, les voyages auront lieu en train jusqu'à la gare de St Raphaël Valescure.

Une convocation regroupant toutes les informations vous sera transmise 10 jours avant le départ.

A remettre le jour du départ

MEMO

- Fiche de renseignements médicaux complétée et signée
- Médicaments + ordonnance médicale (le cas échéant)
- L'enveloppe contenant l'argent de poche, sur laquelle vous aurez écrit le nom et le prénom de votre enfant ainsi que la somme contenue dans l'enveloppe.
- Pass'nautique
- Certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée et autorisation parentale obligatoires.
- La fiche trousseau.
- Tout autre document que vous jugerez utile de remettre à l'équipe de direction du séjour.

Bon séjour avec UFOVAL 74 / Vacances Pour Tous !

Coordonnées du centre : Centre Les Issambres– Ufoval 74
Corniche Romaine 83380 LES ISSAMBRES/ Tel : 04 94 96 92 30

Nom et Prénom de l'enfant : ……

Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues.	CONSEILLÉ	DANS LA VALISE	SUR SOI	Inventaire de l'animateur **ARRIVEE**	**DEPART**
VALISE ou SAC DE VOYAGE	1				
CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB	1				
TEE –SHIRT, POLO	8				
PULL ou SWEET dont **1Chaud**	4				
COUPE VENT / IMPERMEABLE	1				
SHORT, BERMUDA ou PANTACOURT	5				
PANTALON	3				
ROBE ou JUPE	Facultatif				
SLIPS, CULOTTES ou CALECONS	8				
PAIRES DE CHAUSSETTES	4 à 7				
PYJAMA (plus en cas d'énurésie)	2				
MAILLOT DE BAIN (pas de short)	2				
SERVIETTE DE PLAGE	2				
PETIT SAC A DOS pour la plage et balade	1				
SANDALETTES pour marcher (pas de tongs)	1				
NU-PIEDS	1				
BASKETS	1				
SERVIETTE DE TABLE	2				
SERVIETTE DE TOILETTE	2				
GANT DE TOILETTE	3				
TROUSSE DE TOILETTE : Gel douche ou savon avec étui, shampoing, peigne ou brosse, brosse à dent, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier					
NECESSAIRE COURRIER : Bloc, enveloppes, timbres, stylo					
AUTRES					

SEJOUR :

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :
……..……

Date du séjour : Du ..... Au .....

A REMPLIR PAR LE MAITRE NAGEUR

Attestation de réussite au Pass'nautique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.
Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.
Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.

Je soussigné(e)
……
……

Titulaire du diplôme :
……..……..……..……
……..……..……

Date de délivrance du diplôme : ……..……..……..……..……

Certifie que l'enfant
…….....
.....

Né(e) le ……..…… / ……..…… / ……..……
A passé avec succès les épreuves demandées.

Fait à …….. le…….. Cachet et signature :

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES

SEJOUR :

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :
……..……

Date du séjour : Du ..... Au .....

A REMPLIR PAR LE MEDECIN

Je soussigné, Docteur :
certifie avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique de la plongée sous-marine établie par la Commission Médicale et de Prévention Nationale de la FFESSM (www.ffessm.fr),
avoir examiné Mr, Mme, Mlle:
né(e) le :
demeurant à :
et déclare qu'il (elle) ne présente pas à ce jour de contre-indication cliniquement décelable à la pratique des activités subaquatiques.
Fait à : ……..... Signature et tampon (obligatoire)
Le : …..… / ……. / …....

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus.

Informations au médecin signataire

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés. En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « *examen médical approfondi* » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive ; la liste indicative de ces affections figure au verso de ce certificat dont la délivrance doit être mentionnée dans le carnet de santé prévu par l'article L 2132-1 . Si le recours à un Médecin Fédéral FFESSM ou spécialisé en Médecine subaquatique et hyperbare vous paraît souhaitable , la liste de ces médecins est disponible auprès des structures fédérales de la FFESSM ou en consultant les sites web régionaux accessibles à partir de www.ffessm.fr

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Février 2007

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

AUTORISATION PARENTALE

SEJOUR :

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :
……..……

Date du séjour : Du ..... Au .....

A REMPLIR PAR LA FAMILLE

Je soussigné(e) M. ou Mme ……..……..……..……..……..……..…

Responsable de l'enfant ……..……..……..……..……

L'autorise à participer à l'activité Plongée durant le séjour.

Fait à ……. le…….

Signature